Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20261007-2026_10_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 7 octobre 2026

Date de convocation
29 septembre 2026

Date d'affichage
29 septembre 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Procurations :

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, E. LE BORGNE, C. LAGON, C. MAULE, M. GUÉGANOU, A. BOIS, B. JAN, K. TASSEL, J. PLASSART-TALLEC, M. GUILLEMOT, S. LE BORGNE, A.C ZUURBIER
Absents : I. DI MAGGIO
Secrétaire de séance : M. GUÉGANOU

N° 2026-10-03

Devis ADAC

Suite à la réunion de travail du 18 août dernier concernant le projet de santé sur la commune, l'ADAC se propose de réaliser une étude de faisabilité dans laquelle figurera une enveloppe estimative des travaux

Le devis présenté par l'ADAC s'élève à 1.500€ HT pour 3 jours d'étude soit 1.800€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le devis présenté par l'ADAC.

Le Maire,
Cédric LE MOROUX

MAIRIE DE LE MOUSTOIR 22340